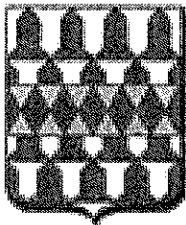


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/14270

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre novembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Jérôme HERVOUET a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Christelle HERMAND, Jean ANTONIETTI,
Jérôme HERVOUET-BARANGER, Pierre GUAGNO, Louis MARI,
Maria MENDEZ RODRIGUEZ,

Absents : Angharad DAFYDD STYLES, Alain TALOUR, Jérôme GAZEAU,
Odile NUDING,

Procurations : De Angharad DAFYDD STYLES à Christelle HERMAND
De Alain TALOUR à Jean ANTONIETTI

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre 2014

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal appelle de leur part des observations.

Le Conseil Municipal, après un tour de table et à l'unanimité,

ADOPTE le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 7 octobre 2014.

2. Décisions modificatives : budget régie des carburants et commune

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Compte tenu des admissions en non valeur votées sur le budget de la régie des carburants lors de la séance ordinaire du conseil du 2 octobre dernier, à hauteur de 2 554.86 €, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires par rapport au budget prévisionnel, à hauteur d'un montant de 555 €. Il est proposé de faire le virement de crédits suivant :
 - o - 555 € à l'article 678 (autres charges exceptionnelles)
 - o + 555 € à l'article 6542 (pertes sur créances irrécouvrables)

- Compte tenu des admissions en non valeur votées sur le budget de la commune lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre dernier, à hauteur de 1 128.39 €, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires par rapport au budget prévisionnel, à hauteur de 1 130 €. Il est proposé de faire le virement de crédits suivant :
 - o -1 130 € à l'article 7788 (produits exceptionnels divers)
 - o + 1 130 € à l'article 6541 (pertes sur créances irrécouvrables)

- Compte tenu de l'augmentation du taux de TVA à 20%, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 150 € pour honorer les dépenses prévues au programme 156 (réfection de la chaussée de la rue de la gare), sur le budget d'investissement de la commune. Il est proposé de faire le virement de crédits suivants :
 - o - 150 € à l'article 231 du programme 145 (étude et protection des captages)
 - o + 150 € à l'article 231 du programme 156 (réfection de la chaussée de la rue de la gare)

- Compte tenu de l'augmentation du taux de TVA à 20%, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 11 € pour honorer le solde des dépenses prévues au programme 151 (réhabilitation de la STEP et création de lits de séchage). Il est proposé de faire le virement de crédits suivants :
 - o - 11 € à l'article 231 (chapitre 23) du programme 145 (études et protection des captages)
 - o + 11 € à l'article 231 (chapitre 23) du programme 151 (réhabilitation de la STEP et création de lits de séchage)

- La décision modificative n°3/2014 comporte une erreur de 0.07 € liée à des arrondis. Afin d'équilibrer les comptes, il y a lieu de la corriger. Il est donc proposé à la demande de la perceptrice de passer les écritures suivantes sur le budget de fonctionnement de la commune :
 - o - 0.07 € au chapitre 023 (virement à la section d'investissement)
 Par ailleurs, les recettes de fonctionnement sont abondées au 002 de + 12 409.73 €.

- Afin d'honorer le titre du SYADEN d'un montant de 4 584.90 € concernant les travaux d'effacement du réseau basse tension (France Télécom) de la rue du lavoir, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau programme à la section d'investissement du budget communal et les crédits nécessaires à l'article 231 (travaux). Il est donc proposé d'effectuer les opérations suivantes par virement de crédits :
 - o - 4 585 € à l'article 231 du programme 145 (études et protection des captages),
 - o + 4 585 € à l'article 231 du programme 161 (effacement réseau France Telecom basse tension)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des virements de crédits suivants tels que proposés ci-dessus sur le budget de la régie des carburants et communal.

3. CCRLCM : désignation d'un délégué au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Conformément aux articles L5211-6 et L 5211-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre appelé à siéger à la commission des charges transférées de la communauté de communes.

Cette commission obligatoire a pour rôle de préparer l'évaluation des charges et des recettes liées aux compétences transférées. La finalité de cette évaluation étant de déterminer pour chacune des communes le montant de l'attribution de compensation.

Madame Christelle HERMAND se porte candidate pour représenter la commune au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, après élection à l'unanimité,

NOMME Madame Christelle HERMAND pour représenter la commune au sein de la C.L.E.C.T.

4. Acceptation d'un don

L'AICA du Roc Vert propose de faire un don à la commune d'un montant de 1 780.00 €. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter ledit don.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE ce don qui sera imputé au budget de la commune à l'article 7713 (libéralités reçues) dans le chapitre 77 (produits exceptionnels).

5. Vente du lot n°3 du lotissement communal « Moulins »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'acquisition de Mme Sarah KASBAOUI du lot n°3 (parcelle cadastrée B 1145) du lotissement communal « Moulins ». Le Maire propose de vendre à Madame KASBAOUI Sarah le lot n°3 du lotissement communal cadastré B 1145 d'une contenance totale 552 m² au prix (TTC) de 22 430.00 euros. Les frais notariés seront à la charge des acheteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE son accord pour vendre le lot 3 (parcelle B 1145) d'une contenance de 552 m² à la personne identifiée ci-dessus,

DIT que la vente sera effectuée au prix de 22 430 € et que les frais notariés seront à la charge du propriétaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés pour le compte de la commune et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

6. Informations et questions diverses

- Organisation de la fête de Noël

La commune organisera pour les villageois une journée récréative pour fêter Noël. Les dates pressenties sont le 20, le 22 ou le 23 décembre 2014. Cette fête sera organisée autour de la décoration du sapin, d'une animation intergénérationnelle et d'un goûter.

- Commission communication : site internet

Christelle HERMAND informe les conseillers de la tenue d'une réunion extra-communale le 4 décembre prochain à 18h. Il s'agira de réfléchir à la refonte du site qui sera construit avec un outil plus accessible ; le nouveau site verra le jour courant 2015.

- Commission jardins communaux : point sur l'avancé du chantier

Jérôme HERVOUET prend la parole ; une dizaine de personnes en moyenne participe régulièrement aux différents chantiers. Le travail se concentre maintenant sur le brûlage des végétaux coupés et l'évacuation des autres déchets. Les travaux à venir se feront sur les parcelles défrichées. Pour mettre en sécurité les puits mis au jour, des palettes données par la CAVALE seront installées. Jérôme HERVOUET propose d'organiser une visite sur site avec les membres du Conseil Municipal. Une fois le projet opérationnel, il sera question de créer une association pour assurer la gestion des espaces, sachant que l'exploitation sera multiple avec des jardins ouvriers, des espaces de vie partagés. Une nouvelle réunion de la commission sera planifiée dans l'hiver.

- Urbanisme : contentieux SABATIE

Le Ministère Public a reconnu M. SABATIE coupable ; il a été condamné à remettre le bâtiment en l'état, conformément à sa situation en 2010. Monsieur SABATIE a exécuté les travaux nécessaires; il s'est par ailleurs acquitté d'une amende de 601.00 €, en faveur de la commune.

- Conseil Général de l'Aude : convention de viabilité hivernale

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents de signer avec le Conseil Général de l'Aude une convention précisant les obligations de chacun en matière d'entretien de la voirie. Elle prévoit notamment les travaux de déneigement par le Conseil Général de l'Aude sur la route départementales, en traversée d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE son accord à la signature de ladite convention.

- Nuisance des animaux domestiques

Ronnie GUAGNO informe les membres du Conseil Municipal de diverses nuisances causées par des chiens et des chats sur le village (divagation, déjections, aboiements et comportements agressifs). Un rapprochement avec les propriétaires identifiés ou présumés sera prochainement fait.

- Dysfonctionnements internet/téléphonie

Le Conseil Municipal avait saisi le sénateur Roland COURTEAU courant septembre sur les problèmes récurrents rencontrés sur le village. Ce dernier a saisi la direction d'Orange par écrit qui lui a rendu réponse. Une copie de cette réponse nous a été transmise ; elle pointe la responsabilité des collectivités en matière d'entretien des

abords des lignes, mais également un signalement pas toujours significatif de l'étendue des problèmes rencontrés par les usagers. Sur ce dernier point, pour une meilleure remontée d'information vers les opérateurs, il est demandé à chaque abonné de signaler systématiquement le dysfonctionnement via le service client dont le numéro de téléphone est mentionné sur la facture de l'abonné et en parallèle de faire un signalement en mairie (numéro impacté par la panne, date de début et de fin de l'incident et description aussi précise que possible du problème). Une information sera faite sur cette procédure dans la prochaine édition du journal communal dont la parution est prévue début 2015.

- Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe de la tenue d'une C.C.I.D. le 4 décembre prochain, en présence des services fiscaux.

- Accueil stagiaire

Monsieur le Maire est saisi d'une demande de stage au sein des services techniques de la commune. Il s'agit de Bryan CROSSE domicilié sur le village, 2 place de la mairie. Ce stage du 15 au 19 décembre prochain, s'inscrit dans le cadre de ses études de 3^{ème} au collège de Couiza.

- Fermeture CAVALE

La CAVALE sera fermée du 24 décembre 2014 au 4 janvier 2015. Cette situation impacte le fonctionnement de la régie des carburants qui ne sera accessible durant cette période que depuis le distributeur automatique.

- Salle des jeunes

Jérôme HERVOUET demande ce qu'il en est des travaux pour la mise en service de cette salle. Monsieur le Maire répond qu'une séance de travail est prévue le 3 décembre prochain à 9h00.

- Commission autour du développement économique

Jérôme HERVOUET propose de lancer les travaux de cette commission avec une entrée agricole. Il est important de suivre la création du G.A.L. pays vigneron, notamment porteur de crédits européens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait : le 28 novembre 2014

Jean-Marie
Maire
(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.